



CDC | LCC

Vivre le droit | Poursuivre la justice | Renouveler l'espoir

**Commission du droit du Canada
Appel à contributions
Charité et droit au Canada
Partie II
Octobre 2024**

La Commission du droit du Canada (CDC) sollicite des contributions de recherche dans le cadre d'un projet en cours portant sur la bienfaisance et le droit au Canada. Un [appel précédent](#) a été diffusé en juillet 2024 pour la première partie du projet. Le présent appel sollicite des contributions pour la deuxième partie du projet.

Les contributions prendront la forme de textes, rédigés en anglais ou en français. Les auteurs seront invités à devenir associés de la CDC et un montant de 10 000 \$ sera versé pour chaque texte rédigé.

Les candidatures doivent être soumises avant le 8 novembre 2024.

Vous trouverez ci-dessous la description générale du projet et les paramètres spécifiques de cet appel à contributions.

Description du projet

La charité fait partie de la vie quotidienne de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes. Comportement charitable, dons charitables, interactions charitables : tous sont considérés comme le reflet de la générosité humaine et du souci du bien-être collectif. La charité est au cœur d'un éventail extraordinairement large de secteurs, d'actions, d'engagements et de projets.

Les organismes de bienfaisance sont les organisations qui rendent tout ceci possible. Elles aussi font partie de la vie quotidienne des Canadiens et Canadiennes. De petit à grand, de locale à l'internationale, les organismes de bienfaisance exercent une responsabilité importante dans la gouvernance et l'épanouissement d'une société contemporaine et diversifiée.

Comment le droit au Canada - sous de multiples formes et à différents niveaux - facilite-t-il la pratique de charité et soutient le fonctionnement des charités?



La Commission du droit du Canada propose d'explorer une grande variété de questions reliées, dans le cadre d'un projet consacré aux organismes de bienfaisance en droit canadien et au droit des organismes de bienfaisance canadiens. Ces questions reflètent les préoccupations et les priorités des personnes, des collectivités et des institutions avec lesquelles la Commission a déjà échangé et qu'elle continuera d'écouter et de rencontrer. Elles illustrent des problématiques qui se recoupent et qui ont trait aux définitions juridiques, aux sources coexistantes d'autorité et de gouvernance, et à la réglementation efficace d'un ensemble extrêmement complexe et protéiforme d'activités, de besoins et de fonctions.

Ce projet est développé en trois parties. La première, « Regard en arrière », trace l'histoire de la bienfaisance et des organismes de bienfaisance au Canada et dans le droit canadien. L'appel à contributions pour cette partie a été diffusé au mois de juillet.

Le présent appel sollicite des textes relatifs à la deuxième partie du projet, intitulée « Regard sur le présent : défis et orientations actuels pour les organismes de bienfaisance au Canada ». Cette partie traitera des enjeux, des questions et des préoccupations actuels liés à la réglementation et à l'administration des organismes de bienfaisance au Canada. La troisième partie, « Regard sur l'avenir », examinera les outils et les approches permettant aux organismes de bienfaisance de réaliser leurs objectifs. Nous prévoyons distribuer l'appel relatif à la troisième partie du projet à l'automne 2024.

Partie II - Regard sur le présent : défis actuels et orientations pour les organismes de bienfaisance au Canada

Les textes de la deuxième partie examineront des enjeux actuels relatifs à la réglementation et à l'administration des organismes de bienfaisance au Canada et offriront des analyses et orientations critiques et constructives à leur égard. Ils examineront le rôle du droit pour faciliter la pratique de la bienfaisance et pour soutenir les organismes de bienfaisance. En s'appuyant sur l'intersection entre plusieurs domaines du droit et en apportant une réponse aux expériences et aux défis auxquels font face les acteurs du milieu de la bienfaisance, les contributions brosseront un portrait large et approfondi des enjeux actuels liés à la gouvernance et au fonctionnement des organismes de bienfaisance dans le droit et la société canadiens contemporains.

Dans le cadre d'un processus de consultation préliminaire intensif, la Commission du droit a pris connaissance d'un large éventail de questions nécessitant une attention et des réparations. Ces questions révèlent le fardeau que doivent assumer les organismes de bienfaisance dans la réalisation de leurs missions, mettent en lumière les contradictions et les incongruités qui existent au sein du cadre législatif applicable de même que les diverses conséquences que le régime juridique peut avoir sur le milieu et à l'égard des objectifs qu'il est censé servir.

Ensemble, les textes de la deuxième partie devraient enrichir la compréhension de la gouvernance des organismes de bienfaisance au Canada, tout en abordant les besoins et les voies potentielles d'une réforme adaptée et efficace. Collectivement, ils intégreront des méthodes, des sources et

des perspectives multidisciplinaires, empiriques et comparatives, et refléteront la coexistence de règles, de concepts, d'autorités et d'institutions qui se recoupent dans le droit canadien. L'importance de la bienfaisance dans notre société ouverte et démocratique exige une attention particulière à la façon dont les organismes de bienfaisance sont réglementés, et cette partie vise à illustrer les structures de gouvernance existantes et en traite au moyen d'une analyse convaincante et constructive.

Textes

La Commission du droit du Canada, avec l'appui d'un comité consultatif établi spécialement pour ce projet, a cerné les questions articulées ci-dessous dans le cadre de cet appel à contributions. En réponse à ces questions, les propositions retenues aborderont les défis définitionnels et opérationnels existants, les défis liés à l'exercice du pouvoir décisionnel au sein du milieu et les défis découlant des exigences législatives existantes et des mécanismes qui régissent le travail des organismes de bienfaisance et des activités de bienfaisance. Les contributions retenues doivent inclure des possibilités ou des pistes de réforme.

En plus de proposer de rédiger des textes qui répondent aux questions, les auteurs potentiels peuvent soumettre des propositions de contribution portant sur d'autres sujets connexes et complémentaires. La Commission peut être contactée pour confirmer la pertinence d'un sujet envisagé à l'adresse suivante : projects-projets@lcc-cdc.gc.ca.

Les propositions de contribution doivent être soumises avant le 8 novembre 2024.

1) Les concepts de « fins de bienfaisance » et d'« activités de bienfaisance » consacrés dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* sont-ils désaxés l'un par rapport à l'autre ?

La Commission sollicite un texte évaluant le bien-fondé et la pertinence des concepts de « fins de bienfaisance » et d'« activités de bienfaisance » lorsqu'ils sont utilisés conjointement pour réglementer les organismes de bienfaisance en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2) Comment les pouvoirs discrétionnaires prévus par la *Loi de l'impôt sur le revenu* devraient-ils être circonscrits ?

La Commission sollicite un texte évaluant la portée des pouvoirs discrétionnaires pouvant être exercés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, ainsi que la possibilité d'abus et, le cas échéant, les avenues envisageables pour les restreindre. Les auteurs devraient tenir compte en particulier de l'étendue du pouvoir discrétionnaire que la *Loi de l'impôt sur le revenu* prévoit pour la réglementation des organismes de bienfaisance en présence de préoccupations liées avec la sécurité nationale.

3) Dans quelle mesure le régime réglementaire actuel régissant les organismes de bienfaisance convient-il aux groupes issus des communautés autochtones ?

La Commission sollicite un texte évaluant la mesure dans laquelle les communautés autochtones ont recours aux enregistrements à titre d'organismes de bienfaisance. Le texte abordera les défis - administratifs, culturels ou pratiques - associés à la compatibilité du régime avec les besoins et les intérêts des groupes issus des communautés autochtones.

4) Le nouveau régime relatif aux organismes de bienfaisance enregistrés accordant des subventions à des donataires non reconnus est-il efficace?

La Commission sollicite un texte examinant le nouveau régime relatif aux subventions versées aux donataires non reconnus. L'auteur entreprendra ou s'appuiera sur des travaux empiriques afin de déterminer la fréquence du recours à ce régime et évaluera les réactions et les expériences des organismes de bienfaisance qui en profitent.

5) À quels obstacles les organismes de bienfaisance canadiens font-ils face lorsqu'ils établissent ou mènent des activités à l'étranger ?

La Commission sollicite un texte examinant les défis du système réglementaire canadien régissant les organismes de bienfaisance et les activités de bienfaisance dans une perspective comparative. Le texte devrait inclure des exemples ou des études de cas des difficultés rencontrées par les organismes de bienfaisance canadiens lorsqu'ils exercent leurs activités à l'étranger ou qu'ils étendent leurs activités à d'autres pays.

6) La Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif doit-elle être réformée?

La Commission sollicite un texte portant sur la gouvernance des organisations à but non lucratif. Pour évaluer la loi en question, le texte doit s'appuyer sur des exemples concrets, des expériences et des décisions fondées sur la pratique, et peut inclure des études comparées.

7) À quels défis administratifs les organismes de bienfaisance sont-elles confrontées pour obtenir du financement ?

La Commission sollicite un ou plusieurs textes examinant le fardeau administratif et les obligations de rendre compte imposées aux organismes de bienfaisance par les bailleurs de fonds privés et semi-privés, par les bailleurs de fonds publics, ou encore par l'ensemble de ceux-ci. Les textes doivent s'appuyer sur des données empiriques et/ou des études de cas pour illustrer à la fois les types d'exigences auxquelles les organismes de bienfaisance font face et les répercussions de tout fardeau connexe sur leur capacité à fournir des services.

Paramètres et processus

Paramètres

Les textes doivent comporter jusqu'à 7 000 mots. Les auteurs du texte recevront collectivement un montant de 10 000 \$, qui sera versée en plusieurs tranches :

- 5 000 \$ lors de la soumission initiale du texte
- 5 000 \$ lors de la soumission finale du texte

Si vous souhaitez contribuer à la deuxième partie du projet, veuillez soumettre votre proposition, comprenant les éléments suivants, avant le 8^{er} novembre 2024 :

- Une mention du sujet et un titre provisoire
- Un résumé de 200 mots du texte proposé
- Un plan de texte d'une à deux pages
- Une bibliographie préliminaire comprenant jusqu'à cinq sources
- Une référence à une publication antérieure que vous avez écrite (de préférence dans un domaine connexe). Les articles peuvent être co-rédigés, auquel cas il faut inclure une référence à une publication antérieure pour chaque auteur proposé

Les propositions de contribution doivent être soumises à l'adresse suivante : projects-projects@lcc-cdc.gc.ca

Processus

La CDC s'efforcera d'informer les demandeurs de sa décision dans les trois semaines suivant la réception des propositions de contribution. Si leur proposition est acceptée et qu'ils sont invités à participer, les auteurs devront préparer leur texte pour une première soumission le 6 juin 2025. La CDC s'efforcera d'examiner et de commenter les textes avant le 11 juillet 2025. Les questions et commentaires adressés aux auteurs devront être pris en compte et intégrés avant le 15 août 2025, date à laquelle les textes seront envoyés pour fins de traduction. Les auteurs disposeront d'environ une semaine pour revoir les traductions et les éventuelles corrections ou suggestions d'édition. Les textes finaux devront être soumis avant le 12 septembre 2025.

Tous les textes publiés à la suite de cet appel seront des publications de la CDC, et la CDC détiendra les droits d'auteur sur tous les textes. La CDC peut publier tout texte soumis dans le cadre de cet appel, en totalité ou en partie, dans la langue ou le format de son choix.

Étapes et échéances :

- Date limite du dépôt des propositions de contribution : 8 novembre 2024
- Remise du texte initial : 6 juin 2025

- Prise en compte et intégration des questions et commentaires de la CDC / soumission du texte à la traduction : 15 août 2025
- Remise du texte final : 12 septembre 2025
- Les questions peuvent être transmises à l'adresse suivante : projects-projets@lcc-cdc.gc.ca